



groupe UGO

# NOTICE D'INFORMATION

## SERVICE PREVENTELIS

**Le contrat de prestations de services N° 2017 191 001** souscrit à effet du 1er janvier 2017, modifié par avenant avec pour date de prise d'effet le 1er janvier 2021, avec pour objet d'étendre les services comme décrits au sein de la présente notice, entre ci-après par :

La Mutuelle SMATIS France, régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité, sise : 6, rue du Piave - CS 90000 - 16920 Angoulême cedex 9, immatriculée au Répertoire Sirène sous le N° SIREN 781166293, au profit de ses adhérents personnes physiques et de leurs ayants droit inscrits, tels que désignés ci-après, auprès d'Isea, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, immatriculée au RCS Paris sous le N°440358471, dont le siège social se situe Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean-Jaurès - 75019 Paris par lequel sont inclus le service de Préventelis, ci-après décrits, de manière obligatoire dans les contrats complémentaires santé de SMATIS France dans les conditions ci-après.

et

Isea, société de services dans le domaine de la santé dont l'objectif est de favoriser l'accès à la santé aux meilleures conditions.

**Pour tout renseignement sur les prestations de la société Isea :**

Vous pouvez contacter SMATIS France au : 0977 400 400, vous faire rappeler gratuitement depuis [www.smatis.fr](http://www.smatis.fr) ou contacter, le cas échéant le gestionnaire désigné de votre contrat.

### 1 - BÉNÉFICIAIRES DES SERVICES

Les bénéficiaires des prestations de services d'Isea (« les Bénéficiaires ») sont les clients « Entreprises » (chefs d'entreprise) ayant souscrit un contrat complémentaire santé collectif auprès de SMATIS FRANCE.

### 2 - DESCRIPTION DES SERVICES ACCORDÉS

Isea met à la disposition des Bénéficiaires Préventelis® le service en ligne destiné aux chefs d'entreprises clients SMATIS, permettant d'évaluer les risques professionnels pour la santé et la sécurité de leurs salariés.

Depuis son « espace Entreprise » le bénéficiaire pourra accéder à une partie des fonctionnalités.

L'outil Préventelis® peut :

- Tester le niveau de conformité et faire le point sur les obligations de l'entreprise
- Réaliser le DUERP en ligne et évaluer l'exposition aux risques de pénibilité
- Mettre en place des actions de prévention et/ou de qualité de vie au travail adaptées aux risques et à des tarifs négociés via le réseau de partenaires
- Gérer les rappels, suivre les actions et conserver au même endroit toutes les déclarations

### 3 - ENGAGEMENT

Isea s'efforce de fournir un service de qualité et de permettre à l'utilisateur une utilisation dans les meilleures conditions possibles. Isea fait ses meilleurs efforts pour fournir un service performant aux utilisateurs. Elle s'engage à mettre en œuvre les moyens adaptés pour maintenir le service dans des conditions opérationnelles optimales. Isea se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de fermer temporairement la plateforme notamment pour effectuer une mise à jour, des opérations

de maintenance, des modifications ou changements sur les méthodes opérationnelles, et les heures d'accessibilité, sans que cette liste ne soit limitative. Isea se réserve le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, la plateforme et les services qui y sont disponibles en fonction de l'évolution des technologies et en informera les utilisateurs par tous moyens. Isea fait ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser la plateforme. Isea s'engage notamment à mettre en œuvre les moyens nécessaires tant sur le plan logique que physique pour assurer la sécurité et la confidentialité des données, et notamment des données à caractère personnel, traitées via la plateforme. Eu égard à la nature des évolutions technologiques et scientifiques, Isea ne saurait assurer une sécurité absolue du site ou l'absence de faille.

### 4 - LIMITES D'INTERVENTION - RESPONSABILITÉS

En tant qu'utilisateur du service Préventelis®, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance de la présente notice et s'engage à la respecter en utilisant le site de façon loyale et en agissant conformément aux législations et réglementations en vigueur, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers. Isea s'efforce de fournir un service de qualité et d'assurer au bénéficiaire une accessibilité du site à tout moment. Toutefois, en raison de la nature et de la complexité du réseau de l'internet, et en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données d'informations, Isea ne pourra être tenu pour responsable en cas d'indisponibilité temporaire du site ou encore de la fermeture définitive de tout ou partie du site web ou des services qui y sont associés pour quelque cause que ce soit. Dans le cadre de la fourniture du service, Isea est soumise à une obligation de moyen. La responsabilité d'Isea ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée et qu'à raison des dommages directs et prévisibles subis par l'utilisateur conformément au droit commun. Il est en outre convenu que l'indemnisation des dommages indirects est exclue. Sont notamment considérés comme des dommages indirects, les pertes de données, de temps, de bénéfices, de chiffre d'affaires, de marges, pertes de commandes, de clients, d'exploitation, de revenus, d'actions commerciales ou encore l'atteinte à l'image de marque, les résultats escomptés et l'action de tiers. L'utilisateur assume seul la responsabilité des informations et notamment la responsabilité liée à l'inexactitude, la non-complétude, la non-véracité, la non mise à jour des informations qu'il transmet via la plateforme. Il reconnaît utiliser les données ou éléments disponibles via la plateforme en toutes connaissances de cause et s'engage à procéder à toutes vérifications nécessaires. La responsabilité d'Isea ne saurait en outre être recherchée en cas d'usage frauduleux ou abusif ou dû à une divulgation volontaire ou involontaire à quiconque de l'identifiant et/ou du mot de passe de connexion au compte de l'utilisateur.

### 5 - EFFET ET RENOUVELLEMENT

L'adhésion au service Isea prend effet à la date de prise d'effet du contrat complémentaire santé SMATIS FRANCE.

Elle se renouvelle ensuite à la date d'échéance du contrat complémentaire santé de SMATIS FRANCE, sous réserve de sa reconduction.

## 6 - DURÉE ET TERME DE L'ADHÉSION

L'adhésion au service Isea dure tant que l'adhésion au contrat complémentaire santé SMATIS FRANCE reste en vigueur.

Elle cesse automatiquement :

- à la date de résiliation du contrat complémentaire santé SMATIS FRANCE pour quelque raison que ce soit ;
- à la date de résiliation du contrat N°2017 191 001 conclu par SMATIS FRANCE auprès d'Isea pour quelque raison que ce soit.

## 7 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Isea est responsable du traitement pour la création et la gestion de votre compte Préventelis® ainsi que de la mise en relation avec des partenaires spécialisés. Ces données seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle avec Isea augmentée du délai de prescription légale. La base légale est l'intérêt légitime d'Isea à fournir un outil de création de DUERP. Les destinataires des données seront Isea, ses sous-traitants et les partenaires spécialisés.

En application du RGPD, vous disposez de droits d'interrogation, d'accès, de rectification, de limitation d'usage, d'opposition pour motifs légitimes, de donner des directives relatives à leur sort après votre décès, pour l'ensemble des données vous concernant s'exerçant par courrier électronique adressé à [droit.acces@lsea.fr](mailto:droit.acces@lsea.fr) ou par courrier postal : Isea – DPO – Immeuble «Le diapason» – 218 avenue Jean Jaurès – 75019 PARIS, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'informations sur la signification des droits et sur l'introduction d'une réclamation, veuillez trouver le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>»

## 8 - TRAITEMENT DES RECLAMATIONS – MEDIATION

En cas de réclamation, l'adhérent peut s'adresser à la Mutuelle SMATIS FRANCE, par tout moyen de son choix : téléphone (0977 400 400) ou par courrier au Service réclamations : 6, rue du Piave – CS 90000 - 16920 Angoulême cedex 9 ou, le cas échéant, au gestionnaire désigné dans son contrat ou à l'intermédiaire d'assurance auprès duquel il a souscrit son adhésion auprès de SMATIS FRANCE.

Le traitement des réclamations s'inscrit dans le respect du dispositif tel qu'issu de la Recommandation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 2016-R-02 du 14 novembre 2016 ou de tout texte ou recommandation qui s'y substituerait.

Les modalités relatives au système de réclamations ainsi que les voies de recours possibles en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation de l'adhérent sont disponibles selon les informations qui lui auront été communiquées par son interlocuteur désigné dans son contrat.

Un mois après le dépôt de sa réclamation, si la réponse qui est lui est apportée ne le satisfait pas ou en cas de refus ou d'incapacité par l'interlocuteur désigné dans son contrat de faire droit partiellement ou totalement à sa réclamation, l'adhérent pourra saisir le service de médiation MEDICYS simplement et gratuitement par voie électronique en déposant son dossier sur [www.medicys-consommation.fr](http://www.medicys-consommation.fr) ou par courrier simple à MEDICYS – 73, Boulevard de Clichy - 75009 PARIS.

La médiation est organisée conformément au processus de médiation pour les litiges de la consommation de MEDICYS, disponible sur le site [www.medicys-consommation.fr](http://www.medicys-consommation.fr)